il avait le même désir que ses compatriotes d'éviter à son pays l'anarchie et la ruine qu'il voyait approcher, et qui étaient le résultat inévitable d'une souveraineté partagée, s'adressa en ces termes au chef de la république:

"Tous les gouvernements fédéraux sont faibles par le fait que l'autorité est partagée. Pour éviter les maux qui découlent de cette forme, il faut que le gouvernement de l'Union Américaine adopte le système de représentation nationale. Mais nul système analogue ne pourrait réussir dans la situation actuelle du pays, à moins qu'il ne soit adopté avec tous ces principes et moyens d'influence et de pouvoir qui sont nécessaires au maintien d'un gouvernement. Il faut, par conséquent, que ce dernier soit complètement souverain, et que le pouvoir des états, comme pouvoir législatif distinct, soit aboli."

Si je donne lecture de ces extraits, c'est afin de démentrer avec quelle rapidité le gouvernement ceutral des Etats Unis perdait de son prestige par le fait de sa subordination aux états, et que les hommes d'état de l'Amérique, alors que la république etait encore dans son enfance, reconnaissaient que la doctrine de la suprématie d'état Ctait propre à enfanter une arnarchie qui out sous peu détruit leur œuvre. Je cite aussi ces faits pour faire voir avec quelle ardeur ils travaillèrent à faire disparaître co tal et pour transféror au gouvernement contral cette souveraineté qui était la seule espérance sur laquelle ils comptaient pour maintenir la paix, l'ordre et rendre stable leur système. Quant à nous, M. l'ORATEUR, qui avons à adopter une constitution pour ces provinces, je crois qu'il serait sage de profiter, non seulement de la première ex-Périence de nos voisins, mais aussi de celle qu'ils ont acquise dans des derniers temps, and de constater jusqu'à quel point ils ont réussi à faire disparaître les défectuosités de leur nouvelle constitution, et jusqu'à quel Point leurs difficultés actuelles peuvent être imputées à ce qui reste de vicieux dans leur système de gouvernement. Profitons de la sagesse des auteurs de la constitution américalne et de l'expérience du pays gouverné Par elle, non pour copier leur œuvre, mais pour qu'elles nous aident à éviter pour nous les maux que ce pays a soufferts. Croyant que la convention de Québec a su profiter de ces avantages et qu'elle nous a donné un projet de constitution dont les principes concordent bien avec ceux de la monarchie britannique et avec cette allégeance que nous devons et que nous rendons tous avec

empressement au trône de la Grande-Bretagne, je donne volontiers mon appui à la mesure. (Ecoutez! écoutez!) Je vais maintenant, M. l'ORATEUR, examiner ce projet au point de vue des différentes provinces, et sous ce rapport, je le trouve conforme à la justice. Le partage de la dette et d'autres arrangements financiers ont été le sujet de beaucoup de remarques et d'explications, tant dans cette chambre que dans l'autre. On accuse les délégués canadiens d'avoir pratiqué la corruption pour engager les provinces inférieures à entrer dans la confédération, et, dans la conférence, d'avoir sacrifié les intérêts du Canada, tant était grand leur désir d'amener à bonne fin un projet qui ne devait son origine qu'aux difficultés politiques dans lesquelles ils se trouvaient. Un hon, monsieur a affirmé que la population n'est pas la base d'après laquelle doit être réparti le fardeau de la dette publique, et qu'en l'adoptant, le Canada allait avoir à payer plusieurs millions de plus que sa part. Le revenu, a-t-on dit, est la véritable indice de ce qu'un pays peut payer, et le revenu, par conséquent, devrait servir de base à ce partage. Si l'impôt était uniforme dans toutes les provinces, cet argument pourrait au moins paraître juste; mais comme dans ces provinces il est prélevé sous l'opération de différents tarifs, je pense que la population est une plus juste base que le revenu; cependant, en prenant les revenus tels que nous les trouvons sous ces tarifs actuels, et en réglant le partage de la dette sur cette échelle, nous voyons qu'il y a très peu de différence avec le partage arrêté; et si les tarifs des provinces maritimes étaient un peu plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui, je pense, M. l'ORATEUR, que leurs consommations démontreraient, non seulement qu'elles seraient en mosure de contribuer d'après cette échelle, mais aussi qu'il n'en a nullement été imposé au Canada à l'égard du montant de la dette avec laquelle il leur sera permis d'entrer dans l'union. Je pense que dans ce projet les intérêts de chacune des cinq provinces sont bien consultés, et qu'à cet égard tout est assez bien arrangé pour qu'il n'y ait que très peu à redire. (Ecoutez! écoutez!) Mais pour en parler au point de vue haut-canadien, - et c'est aussi mon devoir comme un des représentants de cette section, - je vais dire quelques mots à l'égard d'une ou deux des objections faites par l'hon. député d'Ontario Nord. Cet hon. monsieur reproche aux Haut-Canadiens